

CHAPITRE XXVI.—DÉFENSE

SYNOPSIS

	PAGE		PAGE
Partie I.—Les forces armées et les recherches pour la défense	1250	SECTION 4. LES COLLÈGES DES FORCES ARMÉES ET LES COLLÈGES D'ÉTAT-MAJOR	1263
SECTION 1. LE MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE	1250	SECTION 5. LE CONSEIL DE RECHERCHES POUR LA DÉFENSE	1264
SECTION 2. L'ORGANISATION GÉNÉRALE DES FORCES CANADIENNES	1255	Partie II.—Production de défense	1266
SECTION 3. LES OPÉRATIONS ET L'INSTRUCTION MILITAIRE DES FORCES CANADIENNES	1256	Partie III.—Planification d'urgence dans le domaine civil (Protection civile)	1268

On trouvera, à la page viii du présent volume, la signification des signes conventionnels employés dans les tableaux.

PARTIE I.—LES FORCES ARMÉES ET LES RECHERCHES POUR LA DÉFENSE*

Section 1.—Le ministère de la Défense nationale

Le ministre et le ministre associé de la Défense nationale assurent le contrôle et la direction de tout ce qui a trait à la défense nationale, aux forces armées du Canada et au Conseil de recherches pour la défense. Les fonctions et attributions relatives à la survie nationale, où l'Armée joue le rôle principal, relèvent également du ministère de la Défense nationale.

A compter du 1^{er} août 1964, les quartiers généraux de la Marine royale du Canada, de l'Armée canadienne et de l'Aviation royale du Canada ont été intégrés en vue de former un seul Quartier général des forces canadiennes (QGFC), sous la direction d'un seul chef de l'état-major de la Défense. Le rôle du QGFC consiste à conseiller le ministre de la Défense nationale en ce qui a trait aux questions militaires, ainsi qu'à contrôler et à administrer les forces canadiennes.

L'organisation du QGFC comporte quatre Divisions formées à des fins déterminées et dirigées respectivement par le vice-chef d'état-major de la Défense, le chef du personnel, le chef des services techniques, et le contrôleur général; ceux-ci sont chargés de conseiller et d'appuyer le chef de l'état-major de la Défense, en ce qui concerne les questions relatives aux domaines d'activité qui leur ont été assignés. La Marine royale du Canada, l'Armée canadienne et l'Aviation royale du Canada conservent leur identité particulière. Le Conseil de recherches pour la défense effectue des recherches se rapportant à la défense du Canada, ainsi qu'à la mise au point et au perfectionnement du matériel.

L'administration civile du ministère, qui relève du sous-ministre, a été établie sur une base fonctionnelle. Aidé par un sous-ministre associé, le sous-ministre assure de manière continue la surveillance et le contrôle des questions financières relatives aux opérations, à la logistique et au personnel, ainsi qu'à l'administration. Trois sous-ministres

* Rédigé (en décembre 1966) par le Cabinet du sous-ministre de la Défense nationale, Ottawa.